



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 27 avril 2021, à 18 h 30, par voie de visioconférence.

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Pierre Poirier, maire
Monsieur Michel Bédard, conseiller
Monsieur Jean Simon Levert, conseiller présent par téléphone
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Monsieur André Brisson, conseiller
Madame Carol Oster, conseillère
Madame Lise Lalonde, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Monsieur Gilles Bélanger, directeur général
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

RÉSOLUTION 11085-04-2021
OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 21 avril 2021, le décret numéro 570-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 30 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est au niveau d'alerte maximum et que des mesures s'appliquant à ce pallier d'alerte sont présentement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Simon Levert :

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 18h30.

RÉSOLUTION 11086-04-2021
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
3. Modification au contrat octroyé à Excapro inc. dans le cadre des travaux de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour
4. Levée de la séance spéciale

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11087-04-2021

MODIFICATION AU CONTRAT OCTROYÉ À EXCAPRO INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉHABILITATION DU SITE DE L'ANCIENNE SCIERIE DUFOUR

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été octroyé à Excapro inc. le 15 décembre 2020, dans le cadre du projet de réhabilitation du site de l'ancienne scierie Dufour ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat comprenait des travaux de prélèvement de sols au terrain municipal destiné à la construction des futurs ateliers municipaux ainsi que l'aménagement de ce terrain vacant ;

CONSIDÉRANT QU'au cours des travaux de prélèvement de sols, il a été constaté qu'une partie du terrain nécessitait du dynamitage de roc afin de pouvoir être réaménagé ;

CONSIDÉRANT QU'une modification au contrat octroyé à Excapro Inc. est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des travaux publics et des services techniques a présenté au directeur général une demande justifiant cette modification ;

CONSIDÉRANT l'article 20 du règlement sur la gestion contractuelle, le directeur général, après avoir étudié cette demande, recommande au conseil d'accepter la modification au contrat.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

D'AUTORISER la modification du contrat octroyé à Excapro inc. par l'ajout des travaux de dynamitage et de concassage d'une quantité approximative de 5 500 mètres cubes de roc à l'emplacement du banc d'emprunt, pour un montant approximatif de 337 800.76 \$ plus les taxes, pour un total de 388 386.42 \$. Le coût sera ajusté en fonction de la quantité réelle de roc mesurée lors de l'exécution des travaux, le tout tel que plus amplement détaillé à la demande d'Excapro inc. du 21 avril 2021 ;

DE FINANCER les coûts additionnels occasionnés par cette modification au contrat comme suit :

Un montant de 168 000 \$ provenant du Fonds des carrières et sablières

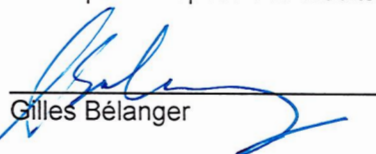
Un montant de 220 000 \$ provenant du règlement d'emprunt 280-2020.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.


Gilles Bélanger

Amendée le 2021/08/03
par rés. #11245-08-2021



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 11088-04-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Lise Lalonde de lever la présente séance spéciale à 18h40.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Gilles Bélanger
Directeur général et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

